



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis  
Préavis relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club  
en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers  
d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-

Président : Benoît Ruchet (PLR)  
Membres : Livia Balu (Les Verts)  
Christian Bécherraz (SOC)  
Nicolas Büchler (SOC)  
Carola Fastiggi (ML)  
Arnaud Grand (PLR)  
Jean-Bernard Kammer (SOC)  
Murat Karakas (UDC)  
Kastriot Ramiqi (PLR)  
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 10 septembre 2019 à 19h00, à l'Avenue des Alpes 18 à Montreux, dans les locaux de l'administration communale en présence de M. Caleb Walther, Conseiller Municipal, accompagné de MM. Gian-Franco Sentinelli, Chef de Service des domaines et bâtiments, sport (DBS) et Julien Chevalley, Délégué au sport. En outre, les 10 commissaires étaient présents.

#### Préambule

La présidence de la Commission a été remise en jeu et M. Benoît Ruchet a été confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. Il est proposé de donner la parole à la Municipalité, avant d'ouvrir la discussion de manière générale, puis de traiter chaque point du rapport pour finalement procéder au vote. La Commission approuve cette façon de procéder.

La parole est donnée à la Municipalité

M. Caleb Walther explique la nécessité pour le Montreux Tennis Club (MTC) de rénover les six courts de tennis en raison notamment de l'ancienneté de ceux-ci et du besoin pour le club d'en augmenter la période de disponibilité afin de valoriser l'offre proposée aux membres et autres usagers des infrastructures.

Dans ce but, la Municipalité avec les Services compétents, a accompagné le maître d'ouvrage dans l'étude des travaux, de plus ils ont recommandé l'intervention d'un coordinateur externe spécialisé (un bureau d'ingénieur).

Pour ce qui est du montage financier, M. Caleb Walther revient sur le fait que cette opération n'aurait que peu d'impact sur les budgets de la Commune, dans la mesure où l'amortissement au travers de la subvention de CHF 45'000 représente la même somme qui est actuellement octroyée annuellement au MTC pour la charge financière que représente l'entretien des terrains.

De plus, le Municipal rappelle l'aspect exceptionnel de la situation du MTC en comparaison d'autres clubs montreusiens d'envergure similaire. En effet, si la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) est propriétaire de la parcelle, une servitude de droit de superficie distinct et permanent en faveur du MTC a été constituée jusqu'au 31.12.2029. Le MTC est donc propriétaire de ces infrastructures et de ce fait responsable de l'entretien de celles-ci. Effectivement d'autres clubs importants comme le FC Montreux-Sports ou le Montreux Natation sont locataires des infrastructures et n'ont donc pas à en assumer les frais d'entretien.

Enfin, M. Caleb Walther rend attentif à la confidentialité des documents transmis à la commission par le MTC, à savoir les comptes 2016-2018 ainsi que les documents relatifs à la servitude de la FET.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur la notion de propriété. Est-il exact de dire que le MTC est propriétaire? Il lui est répondu que si la parcelle appartient à la FET, le MTC est effectivement propriétaire des installations sur la parcelle et à ce titre assume notamment l'entretien, les rénovations ou encore le risque financier lié à un investissement tel que présenté dans ce préavis. En effet, le club renonce à une importante subvention annuelle, dans le but de rembourser le prêt qui serait octroyé par la Commune. Il est précisé que l'économie que réaliserait le club sur les frais d'entretien grâce à la qualité des nouveaux matériaux utilisés serait substantielle, bien qu'impossible à chiffrer pour l'instant.

Le choix du matériau s'est porté sur la terre battue synthétique RED PLUS, un produit reconnu par la fédération internationale de tennis et utilisé, par exemple, à Monte Carlo où les économies financières liées à l'entretien ont été approuvées de même que la sensation de jeu très proche de la terre battue "naturelle".

Suite à l'intervention d'un autre commissaire, il est précisé que la subvention de 45'000 concerne uniquement les infrastructures du Club et respectivement l'entretien des terrains. En effet, le club bénéficie également d'une subvention junior comme tous les autres clubs qui forment des jeunes sur la Commune et cette subvention est liée aux nombres de jeunes actifs au sein du club. Aussi cette dernière n'est-elle pas "menacée" par le préavis actuel.

Il a été communiqué à notre commission qu'un conseiller communal s'inquiétait du sort réservé à des bancs "Belle-Époque" situés à proximité des installations de tennis. En l'absence de précisions quant à leur localisation, la Municipalité ne peut pas en l'état répondre à ce conseiller mais M. Caleb Walther se renseignera.

Un commissaire souhaite savoir quel bureau d'ingénieur supervise les travaux et si ces derniers ont une expérience dans ce type de chantier particulier. M. Gian-Franco Sentinelli lui répond qu'il s'agit du bureau TDSport Ingénierie SA et que ces derniers ont une importante expérience des terrains sportifs et sont reconnus comme spécialistes.

Un commissaires demande si l'éclairage des terrain est normé. Il lui est répondu que non, mais que l'éclairage de trois terrains sera révisé afin d'être amélioré et d'en diminuer la consommation électrique en utilisant du LED. De plus, une mise à l'enquête est en cours pour les terrains pas encore équipés d'un éclairage pour un système LED également.

Alors qu'un commissaire souhaite en savoir davantage quant au déroulement des travaux, MM. Sentinelli et Chevalley lui répondent que les terrains seront creusés de 40 cm afin de remplacer toutes les couches des courts. Ceci afin d'avoir la meilleure garantie possible quant à la durée de vie de ces surfaces. Car si le REDPLUS est garanti 30 ans par le fournisseur, nous ne parlons là que de la couche supérieur qui composera chacun des terrains, aussi est-il important également de refaire le tapis de fibre pour le drainage de l'eau. De plus, il est précisé que les 6 courts seront en rénovation simultanément afin de réduire un maximum la durée des travaux et profiter de la période creuse de l'année. En outre, un sondage des terrains est en cours afin d'éviter les mauvaises surprises. Pour répondre à un autre commissaire, M. le Municipal rappelle qu'un éventuel retard dans les travaux fait partie des risque assumer par le maître de l'ouvrage, soit le MTC.

Enfin un commissaire favorable au préavis municipal fait toutefois part de ses inquiétudes à la vue du bilan comptable du MTC et de sa capacité à assumer un empunt aussi important. M. Caleb Walther lui répond que le risque a été analysé par le club et que celui-ci semble acceptable. D'autant plus que ces rénovations permettront d'augmenter la période annuelle de fréquentation des courts et qu'une augmentation à venir du nombre de membres est attendue en raison de la prochaine fermeture des terrains appartenant au groupe Nestlé, à la Tour-de-Peilz. En effet, le Club s'attend à une augmentation des cotisations régulières d'environ CHF 100'000.- d'ici 2030.

## Conclusion

Au terme d'échanges intéressants, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 27/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. de prendre acte du présent préavis ;
2. d'accepter l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet ;
3. de comptabiliser le prêt au bilan dans la rubrique 912 placements du patrimoine financier ;
4. de couvrir le coût d'amortissement de ce prêt par le versement d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.- en faveur du Montreux Tennis Club durant vingt ans ;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les montants nécessaires à cet effet ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Benoît Ruchet (PLR)